ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

GPA/THR/USA/3

3 décembre 2021

(21-9105)

Comité des marchés publics

Original: anglais

VALEURS DE SEUIL FIXÉES À L'APPENDICE I DE L'AMP 2012 EXPRIMÉES EN MONNAIES NATIONALES POUR 2022-2023

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Conformément aux procédures convenues (GPA/1, annexe 3), les délégations ont été invitées à notifier leurs valeurs de seuil respectives en monnaies nationales.

Les renseignements notifiés par les États-Unis d'Amérique pour la période 2022-2023 sont reproduits ci-après.

1 VALEURS DE SEUIL FIXÉES À L'APPENDICE I DE l'AMP, EXPRIMÉES EN MONNAIES NATIONALES

1.1 Entités du gouvernement central (annexe 1)

	Valeur de seuil en droits de tirage spéciaux (DTS)	Valeur de seuil en dollars EU (USD)
Marchandises	130 000	183 000
Services	130 000	183 000
Services de construction	5 000 000	7 032 000

1.2 Entités des gouvernements sous-centraux (annexe 2)

	Valeur de seuil en DTS	Valeur de seuil en USD
Marchandises	355 000	499 000
Services	355 000	499 000
Services de construction	5 000 000	7 032 000

1.3 Autres entités (annexe 3)

		Valeur de seuil en DTS	Valeur de seuil en USD
Marchandises	Liste A	-	250 000
	Liste B	400 000	563 000
Services	Liste A	-	250 000
	Liste B	400 000	563 000
Services de construction		5 000 000	7 032 000

2 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES VALEURS DE SEUIL

Les niveaux des valeurs de seuil susmentionnés s'appliquent pendant la période allant du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2023.

3 MÉTHODE DE CALCUL

Le calcul des valeurs de seuil est basé sur la moyenne des taux de change journaliers du dollar EU (USD) par rapport aux droits de tirage spéciaux (DTS) pendant la période allant de novembre 2019 à octobre 2021 (1 DTS = 1,40649721 USD).